



Protection animale et conditions d'abattage de volailles

Éléments de contexte :	Toute douleur, détresse ou souffrance évitable doit être épargnée aux animaux lors de la mise à mort. La réglementation a été renforcée à cet effet en 2009, par la règlement (CE) n° 1099/2009.
Objectifs :	Connaître le règlement (CE) n° 1099/2009 du Conseil du 24 septembre 2009 sur la protection des animaux au moment de leur mise à mort et les méthodes d'inspection en matière d'abattage de volailles.
Public concerné :	Inspecteurs et vétérinaires en abattoirs de volailles
Contenu proposé :	Réglementation sur la mise à mort, Responsabilités des services d'inspection et des opérateurs, Caractérisation et évaluation scientifique du bien-être, Contrôle des conditions d'abattage et de transport à l'abattoir, Conduite à tenir, sanctions pénales, et administratives, Études de cas en salle.
Intervenants :	Référents nationaux et formateurs spécialisés
Dates :	Du 13 au 15 juin 2022
Date limite d'inscription :	17 mai 2022
Durée :	2,5 jours
Lieu :	Toulouse (31) organisé par l'INFOMA
Nbre de participants maximum :	20
Responsable pédagogique :	Adel BEN YOUSSEF
Responsable administratif :	Sylvie RANNEAUD
Information :	Site Intranet : http://intranet.infoma.agri/ Site Internet : www.infoma.agriculture.gouv.fr formco.infoma@agriculture.gouv.fr
Frais d'inscription :	302,5 € - Exonération des frais d'inscription pour les agents du MAA, du MTE, de leurs opérateurs et pour les agents des autres ministères
Code RenoIRH formation :	NINALS0011 – Session 2022-00001
Informations complémentaires	